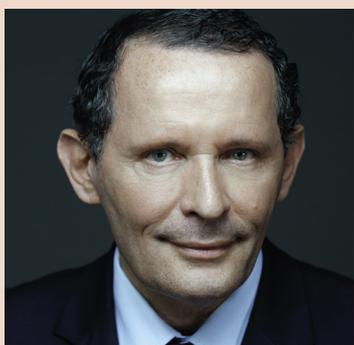


## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Gérard Bekerman

### PER : nouvelle victoire pour les épargnants

En juillet dernier, l'Andese, l'association nationale des docteurs en sciences économiques, remettait un prix au Président du groupe Dassault en présence du Ministre Bruno Le Maire à qui je posais la question suivante : « *Monsieur le Ministre, le succès de la loi Pacte devra-t-il reposer sur l'échec de l'Assurance vie ?* »

Le Ministre, fin mélomane, répondit ceci : « *Comme dans une partition, il y a la basse continue et le PER ne sera que la mélodie qui suit sans y toucher* ». ■■■

■■■ Je craignais que la symphonie ne fût hélas dissonante car les projets d'ordonnance que le Trésor préparait, et dont nous avons connaissance, sonnaient faux.

L'Afer dut réagir avec force. Pour être bien compris, nous expliquions, dans le langage de ces brillants esprits de Bercy, que  $757 B + 990 I = ?$  pour ne pas dire  $= 0$ . En clair, le nouveau PER ne pouvait plus bénéficier des avantages des anciens Perp ou Madelin notamment en matière de transmission. Le projet initial envisageait de supprimer un atout nécessaire à la préservation des intérêts des proches en cas de décès. Bref, c'était un mauvais signal. La copie devait être revue. Une fois de plus, la voix de l'Afer a été entendue.

Le Ministre prit une bonne décision. Le futur Plan Epargne Retraite pourra bénéficier d'un dispositif plus favorable en cas de succession. Penser aux assureurs, aux banquiers, aux gérants d'actifs, c'était sans doute bien, mais entendre 20 millions d'épargnants, en particulier les 760 000 adhérents de l'Afer, c'est mieux.

Nous en profitons pour adresser une autre demande au Ministre visant à réviser les seuils fiscaux inchangés depuis des décennies. L'Afer demande que le seuil de

70 ans soit porté à 75 ans. Cet âge a été fixé il y a près de trente ans. Depuis, l'espérance de vie a beaucoup

augmenté. Notre demande arrive à point nommé en pleine réforme des retraites. François Mitterrand aurait pu prendre sa retraite à 65 ans lorsqu'il fut élu Président de la République en 1981. Il travaillera, pourtant, encore 14 ans. Quant au Président Jacques Chirac, il terminera son second mandat à 75 ans. Travailler un peu plus longtemps est la solution

arithmétique autour de laquelle des arrangements devront être trouvés ne serait-ce que pour tenir compte de la pénibilité du travail au cours de la vie.

En cette période de dettes et de déficits publics, rares sont les occasions de se féliciter des initiatives d'un Ministre des Finances. Pour une fois, l'Afer peut dire : Merci Bercy... ce qui ne l'empêchera pas de rester toujours vigilante.

*L'Afer demande que le seuil de 70 ans soit porté à 75 ans*

*Le futur Plan Epargne Retraite pourra bénéficier d'un dispositif plus favorable en cas de succession*

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

L'Assemblée Générale de l'Afer s'est tenue le 25 juin 2019 à Mulhouse. Plus de 96 000 adhérents se sont exprimés sur les 12 résolutions présentées par le Conseil d'Administration de l'Afer ainsi que sur les 7 résolutions présentées par un minimum de 100 adhérents.

Le vote des résolutions a consacré un nouveau modèle Afer pour 2019.

Le Président Gérard Bekerman a donné lecture du rapport du Conseil d'administration tout en soulignant que 2018 est une année record en termes de nouvelles adhésions.

« C'est plus de 32 000 nouveaux adhérents qui ont rejoint l'Association en 2018, a-t-il précisé, dont la moyenne d'âge est de 40 ans alors que celle du contrat Afer est actuellement de 63 ans. »

La collecte brute a été de 2,6 milliards d'euros pour un encours de 52 milliards d'épargne gérée.

Il a salué à cet égard le travail des salariés du GIE Afer qui ont réalisé plus de 2 000 000 d'opérations de gestion.

Après que le Président a rappelé que l'Afer est au rendez-vous de la digitalisation avec la refonte de son site institutionnel début 2019 et celle du site sécurisé des adhérents qui verra le jour fin 2019, l'Administratrice en charge de la sécurisation des données a rappelé les modalités du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Un point a également été fait sur les travaux du Comité de surveillance de la gestion des fonds après une année 2018 particulièrement instable sur les marchés

financiers et pour les unités de compte. En revanche, le Président s'est félicité de la solidité du Taux Afer 2018 qui place l'Afer toujours parmi les meilleurs ainsi que la bonne performance réalisée par les UC immobilières Afer Immo et Afer Immo 2.

L'Assemblée Générale s'est ainsi prononcée en faveur du nouveau modèle Afer **qui fait évoluer les frais contractuels et l'offre :**

- abaissement des frais sur versement de 2% à 0,50% sur le Fonds garanti Afer
- de 2% à 0% sur le support garanti Eurocroissance
- de 1% à 0% sur toutes les unités de compte.

Les unités de compte financières verront leurs frais de gestion augmenter de 35 points de base (un point de base = 0,01%).

Les frais d'arbitrage seront dorénavant gratuits.

Des unités de compte de gestion passive seront introduites dans la gamme pour une parfaite réplique de la performance des indices.

Une autre résolution a été votée pour permettre d'offrir aux adhérents qui

peuvent et le souhaitent un Plan d'Épargne Retraite individuel conformément à la loi Pacte.

Le Président de l'Afer s'est félicité que le gouvernement ait accepté sa proposition de permettre désormais une sortie en capital et non plus seulement en rente.

En conclusion, après avoir remercié les adhérents de l'Afer pour leur participation et leur confiance, le Président a réaffirmé que l'Afer jouera le jeu de la loi Pacte et qu'à l'heure de la digitalisation, elle continuera à aller de l'avant avec ses partenaires.



Gérard Bekerman, Président de l'Afer

## LA PRESSE EN PARLE...

### Les Echos

Assurance-vie :  
l'Afer relance la guerre des prix  
Les Echos, le 27 juin 2019

« L'Afer passe à l'offensive. La principale association d'épargnants française (plus de 755 000 adhérents), qui a souvent fait bouger les lignes sur le marché de l'assurance vie, a décidé de revoir de fond en comble sa politique tarifaire. Avec l'objectif affiché de conquérir de nouveaux adhérents. « Pour la première fois, nous allons vers une quasi-gratuité. Nous serons, à ma connaissance, les seuls à proposer un modèle de tarification qui se rapproche de celui des distributeurs Internet tout en apportant le service de nos 2 000 conseillers Afer », n'hésite pas à dire Gérard Bekerman, son président.[...] »

### Capital

Assurance-vie :  
l'Afer propose des frais à... 0%  
Capital, le 28 juin 2019

« Sur le marché de l'assurance-vie, les décisions prises par l'Afer sont toujours à observer. [...] L'association mastodonte qui compte 755 000 adhérents a ainsi adopté la gratuité des arbitrages (qui permettent de modifier la répartition de ses fonds en fonction de la conjoncture). Elle a aussi acté la gratuité des frais sur versement pour les contrats eurocroissance et unités de compte. »

### Le Revenu

Assurance vie : frais, trackers,  
l'Afer révolutionne son contrat  
Le Revenu, le 26 juin 2019

« La principale association d'épargnants de France annonce une profonde modification dans la tarification (frais de gestion, de versement, d'arbitrage) et l'offre financière (référencement de trackers) de son contrat d'assurance vie qui dépasse 50 milliards d'euros d'encours. [...] »



## LE VOTE DES RÉSOLUTIONS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'issue des débats, les résolutions ont été mises au vote. L'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'Administration a été approuvé. La mise en œuvre de ces résolutions en Assemblée Générale permettra notamment une évolution du contrat collectif Afer par l'application du nouveau modèle Afer dès le 2 septembre 2019, ainsi que par la création de nouveaux produits d'épargne retraite et l'évolution de l'Eurocroissance dans le cadre législatif et réglementaire. Le développement de nouvelles offres de services aux adhérents de l'Afer a également été décidé.

L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS EST CONSULTABLE SUR LE SITE [www.afer.fr](http://www.afer.fr)



Les membres présents du Conseil d'Administration de l'Afer.  
De gauche à droite : Gérard Bekerman, Myriel Pellissier, Véronique Staeffen, Isabelle Boureau-Post, Jean-Pierre Legatte, Pascale Linant de Bellefonds et Jack Lequertier



## QUESTIONS D'ADHÉRENTS

### Question d'un adhérent

Bonsoir, je suis étudiant. Avez-vous déjà pensé à investir dans la technologie, voire développer un support spécifique pour la technologie ?

#### Gérard Bekerman

Oui, nous avons réalisé, en Alsace, des investissements dans la fibre optique, rémunérateurs pour les adhérents. De jeunes chefs d'entreprise étaient venus voir notre gérant et avaient proposé ce type d'investissement, il y a deux ans. Je m'étais rapproché du Directeur Général d'Aviva, Patrick Dixneuf, qui partageait ma conviction dans le cadre du Fonds Général. Les montants étaient modestes même si l'Afer est portée vers les nouvelles technologies.

### Question d'un adhérent

J'ai une simple suggestion dans le sens de la simplification. Une fois que le courtier, l'apporteur ou le conseiller et le GIE ont tous récupéré le nom, l'adresse et tout ce qui concerne l'adhérent, il n'y a pas besoin de reprendre toute ces informations sur les documents. Le numéro du contrat et le nom suffisent, ainsi que la signature, bien entendu. Mais, à chaque fois, on perd un

quart d'heure pour reprendre le numéro de téléphone alors qu'on l'a sur un dossier. On perd un temps fou avec ce genre de détails un peu exaspérants. Je crois que vous serez d'accord avec moi, Président, pour une fois !

#### Gérard Bekerman

Pour une fois oui ! Effectivement, j'apprécie beaucoup votre question aujourd'hui, elle est positive mais je ne sais pas si le régulateur accepterait de nous dispenser de l'adresse. Je vais demander à notre responsable juridique. Pascale, pouvez-vous répondre ?

#### Pascale Tradori

##### Secrétaire Générale du GIE Afer

C'est déjà ce qu'on a essayé de mettre en place avec Afer 100 puisque, pour les adhésions à 100 €, c'est trois questions et une CNI puisqu'on y est contraint. Mais on entend effectivement le désir de simplification, on essaie tout ce que l'on peut, notamment avec la saisie en ligne. Aujourd'hui, tous les réseaux de distribution peuvent saisir en ligne les opérations et, là, elles sont très largement allégées. Elles vont beaucoup plus vite pour être enregistrées dans les centres de gestion. C'est donc vraiment un bénéfice pour les adhérents.

## Quel Taux ?

Certains adhérents s'en souviennent. En 1980, le Taux Afer était de 12,5% mais nous avons 13,6% d'inflation, soit un taux réel négatif. La baisse a été quasi continue depuis. Les taux longs à 10 ans ont fortement baissé. On est aujourd'hui entré en territoire négatif sur le rendement courant de l'obligation française (- 0,42%). Néanmoins, notre taux de 2,25% avec une inflation de 1,6% en 2018 a laissé un taux réel positif. Taux réel, taux nominal, restons vigilants et responsables pour la solidité de notre épargne à l'Afer qui se diversifie.



L'Assemblée des adhérents



### Assurance-vie : l'Afer aligne ses tarifs sur ceux des contrats Internet

Investir, le 27 juin 2019

« C'est une petite révolution dans le milieu des associations d'épargnants. A l'occasion de l'assemblée générale du mardi 25 juin, les adhérents de l'Afer (Association française d'épargne et de retraite) ont adopté une résolution visant à revoir le modèle tarifaire du contrat d'assurance-vie distribué par l'association. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les versements réalisés sur les supports en unités de compte et sur le fonds eurocroissance renfermés par le contrat ne supporteront aucun frais (contre 1% et 2% actuellement). [...] »

## BOURSIER.COM

### AFER : une révolution ?

Boursier.com, le 26 juin 2019

« L'Assemblée générale de l'Association Française d'Epargne et de Retraite (Afer) s'est tenue à Mulhouse, sous la présidence de Gérard Bekerman. Les adhérents y ont ouvert le 2<sup>e</sup> acte de l'histoire de l'Afer, en adoptant une ambitieuse refonte de son modèle, qui lui donnera les moyens de concurrencer les canaux de distribution en ligne et de conquérir de nouveaux adhérents. [...] »



## Afer Patrimoine

Rendez-vous fin décembre 2019

Jusqu'à la fin de l'année 2019, l'Afer et son partenaire assureur ont décidé de différer le choix de modifier la gestion, voire de changer le gérant d'Afer Patrimoine. Dans l'intervalle, la gestion opérée par AIF est maintenue sous la haute vigilance du Comité de Surveillance de la Gestion des Fonds.



## SOYEZ LES AMBASSADEURS DU CONTRAT AFER !

En 2018, 32 000 nouveaux adhérents ont rejoint l'Afer, dont la grande majorité sur les conseils d'un proche.

Vous souhaitez à votre tour faire connaître les avantages du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer à une personne de votre entourage ? Rapprochez-vous de votre Conseiller Afer : une fois votre «filleul» devenu adhérent de l'Afer, il aura le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de votre choix parmi notre sélection.



Retrouvez plus d'informations sur notre site Internet [www.afer.fr](http://www.afer.fr) > L'Afer > Être adhérent à l'Afer > Comment parrainer un proche ?



## DU NOUVEAU POUR LES SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE

### Afer Actions Euro ISR

Rebaptisé Afer Actions Euro ISR, le support Afer Actions Euro a évolué le 30 juin 2019 : sa stratégie de gestion prévoit dorénavant d'appliquer un filtre de critères extra financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour conserver au sein des titres sélectionnés les meilleurs acteurs de chaque secteur concerné. Entre autres critères analysés, citons les émissions carbone, la biodiversité, la gestion et le développement du capital humain ou encore l'éthique des affaires.

Cette évolution a été reconnue par l'attribution du label Investissement Socialement Responsable pour Afer Actions Euro ISR.



### Un nouveau support en unités de compte Afer Actions Entreprises vous sera proposé prochainement.

Au terme d'un appel d'offre, c'est BNP Paribas Asset Management qui a été retenu pour créer et gérer un nouveau support, Afer Actions Entreprises, qui sera investi principalement en actions françaises et européennes de moyennes capitalisations.

Ce support viendra, sous réserve de son agrément par l'AMF, compléter la gamme, après Afer Actions Euro (grandes entreprises de la zone euro) et Afer Actions PME (entreprises essentiellement de petites capitalisations de la zone euro).



Toutes les informations sur Afer Actions Entreprises, notamment son DICI et son prospectus, seront à retrouver sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr)



Découvrez toutes les informations sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr)



## A RETENIR : DE NOUVELLES ADRESSES DE COURRIER POUR LA GESTION DE VOS ADHESIONS

Dans un souci d'efficacité du traitement des courriers à destination du GIE Afer, des adresses TSA (Tri Service Arrivée) sont mises en place.

Elles permettront une identification du service du GIE Afer auquel vos courriers sont destinés et donc un traitement plus efficace de vos demandes.

### Opération de gestion

(ouverture d'adhésion, versement, rachat...)

#### GIE AFER

Gestion des adhésions - TSA 81011  
92894 Nanterre Cedex 9

### Réclamation

#### GIE AFER

Gestion des réclamations - TSA 32122  
92894 Nanterre Cedex 9

## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2019

- 26 Sept. BASTIA Soirée Afer
- 10 Oct. PARIS Soirée Afer
- 05 Nov. ORLÉANS Soirée Afer
- 13 Nov. LE TOUQUET Soirée Afer
- 02 Déc. RENNES Soirée Afer
- 10 Déc. MACON Soirée Afer



Pour participer, inscrivez-vous sur le site [www.afer.fr](http://www.afer.fr) rubrique «actualités et événements»